



DEC211383DR07

Décision portant nomination de Mme Joëlle GREGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon » et nommant M. Bruno MASENELLI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5270 en date du 19 / 03 / 2021 ;

Considérant que Mme Joëlle GREGOIRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Joëlle GREGOIRE, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon » à compter du 01 janvier 2021.

Mme Joëlle GREGOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Joëlle GREGOIRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 31/03/2021.

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Bruno MASENELLI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

Pour le Directeur
et par délégation
Le Directeur Général
des Services

Frédéric DESPRES

Pour le Délégué Régional empêché
Adjointe au Délégué Régional

